

# Pour une sécurité sociale alimentaire



En France, la sécurité sociale offre aux citoyen-ne-s l'accès à des soins médicaux, quels que soient leurs revenus. Pourquoi ? Parce que la santé est un bien commun et l'accès aux soins, un droit.

Si l'alimentation, notre première médecine, représente une part majeure des questions de santé, un bien commun et même un droit, une part encore trop importante de la population n'est pas en mesure de l'exercer. L'accès digne à une alimentation choisie, tout comme l'accès aux soins, ne devrait-il pas faire l'objet d'une politique sociale ?

Créer une sécurité sociale de l'alimentation (SSA), est-ce possible ? A quelles conditions ? Comment une sécurité sociale alimentaire pourrait-elle offrir à toutes et tous l'accès à une alimentation choisie, de qualité, respectant l'environnement et les travailleurs-euses ? Comment cet outil pourrait-il garantir le droit à l'alimentation et, dans le même temps, être la base d'une souveraineté alimentaire des peuples ?

Afin d'alimenter le débat sur ces questions, ce document présente le projet de sécurité sociale alimentaire porté par AGRISTA, le groupe « Agriculture et Souveraineté alimentaire » d'Ingénieurs Sans Frontières. Il s'appuie sur des politiques déjà existantes en France et fait le parallèle entre la politique d'accès aux soins et une possible politique d'accès à l'alimentation.

## Table des matières

Le capitalisme mondialisé à la source des déséquilibres agricoles et alimentaires	2
Une agriculture au service du profit plutôt que de l'alimentation	2
Des alternatives réservées à une partie de la population et des paysan·nes	3
Des politiques qui accompagnent et renforcent ces dynamiques	5
Une sécurité sociale alimentaire : une idée simple basée sur des principes de fonctionnement déjà expérimentés	7
Inspirons-nous de la sécurité sociale en France en apprenant de ses erreurs	7
Ajoutons un budget alimentaire à la carte vitale...	7
Financé par une cotisation spécifique...	8
... Régies par un fonctionnement démocratique	9
Une réponse possible aux enjeux agricoles et alimentaires actuels	10
Le choix : indissociable du droit à l'alimentation	10
La fin d'un libéralisme qui offre un choix restreint et illusoire aux mangeurs-euses	10
Une disparition progressive du système agro-industriel au profit d'une alimentation de qualité et d'une agriculture paysanne.	11
Une rémunération plus juste des paysan·nes	11
Pour aller plus loin	11

Comment déterminer le montant du budget par personne ?	11
Comment prévoir une éducation populaire alimentaire individuelle et collective ?	12
Comment anticiper les réorganisations importantes dans un secteur économique majeur ?	13
Comment prendre en compte l'impact environnemental des produits alimentaires ?	13
Cela semble un peu complexe...	14
Pourquoi ne pas simplement tabler sur une augmentation des minimas sociaux ou du SMIC pour permettre l'accès de tous et toutes à une alimentation de qualité ?	14
Pourquoi ne pas simplement proposer que l'alimentation soit gratuite ?	14
En conclusion : une utopie concrète	15

## *Le capitalisme mondialisé à la source des déséquilibres agricoles et alimentaires*

### **Une agriculture au service du profit plutôt que de l'alimentation**

De tous temps, l'alimentation a été un moyen pour les classes sociales dominantes d'asseoir leur pouvoir sur les populations. Symboliquement, d'abord, les privations alimentaires et la mise en scène de repas opulents représentent une forme de domination sur le reste de la société<sup>1</sup>. Matériellement, ensuite, la faim a été (et est toujours !) une arme politique puissante, comme en témoigne le combat des sociétés paysannes au cours des siècles pour pouvoir se nourrir.

Les avancées techniques (mécanisation, motorisation) et les connaissances agronomiques développées au cours du XX<sup>e</sup> siècle ont été accaparées par l'agro-industrie, au profit d'une économie libérale capitaliste et mondialisée. Les systèmes agricoles auxquels elle a donné naissance sont à l'origine de famines, de déplacements des populations et d'une dégradation de l'environnement et de la santé sans précédent. Cette agriculture capitaliste se révèle non seulement incapable de nourrir le monde, mais détruit au fur et mesure les agricultures paysannes, celles-là même qui produisent 80 % de l'alimentation des pays non-industrialisés<sup>2</sup>.

En France, les paysan·nes voient leur situation économique se dégrader : un tiers des agriculteur·trices touchait moins de 350 euros par mois en 2016. Cela s'explique notamment par la mainmise de l'agro-industrie sur l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire : les paysan·nes ne touchent que 8%<sup>3</sup> du budget alimentaire payé à la distribution ! Les conditions du travail agricole ne sont plus attractives et le renouvellement des générations d'agriculteur·trices n'est plus assuré<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Histoire politique de l'alimentation, Paul Aries.

<sup>2</sup> Lire « L'agribusiness survivra-t-il à la fin des paysans ? »  
[http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/Agribusiness\\_T-Martin.pdf](http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/Agribusiness_T-Martin.pdf)

<sup>3</sup> OFPM, 2016, Rapport au parlement, Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

<sup>4</sup> L'accès aux moyens de production, en particulier au foncier, reste très difficile, si bien qu'un quart des emplois agricoles ont été détruits entre 2000 et 2015, remettant en cause la sécurité et la souveraineté alimentaire du pays.

### **Des alternatives réservées à une partie de la population et des paysan·nes**

Les résistances au système agro-industriel sont nombreuses et se traduisent par des actions concrètes : luttés contre le libre-échange, développement de circuits alternatifs de distribution comme le commerce équitable, les AMAP, les boutiques ou marchés de producteurs, qui remettent l'alimentation au service des populations et des territoires. Si les initiatives ne manquent pas, l'enjeu consiste désormais à les développer, les globaliser sans qu'elles ne soient récupérées au service du capital<sup>5</sup>.

Avec les alternatives à l'agro-industrie se développe un système alimentaire à deux vitesses. D'un côté, une alimentation de qualité issue de modes de production, transformation et distribution alternatifs, accessible à ceux·lles qui en ont les moyens. De l'autre, des produits de mauvaise qualité dont les conséquences négatives sur l'environnement et la santé sont de plus en plus démontrées<sup>6</sup>, accessibles et consommés principalement par les populations défavorisées, parfois de façon contrainte, lorsqu'apportés par charité. Cela dit, si l'accès économique à une alimentation de qualité et choisie est primordial, il ne suffit pas : d'autres déterminants socio-culturels entrent en jeu et participent au développement des malnutritions.

L'existence de modèles alimentaires alternatifs à l'agro-industrie représente un pas en avant, mais reste insuffisant. On ne peut se satisfaire des alternatives si elles s'accompagnent d'une situation « d'apartheid alimentaire » et ne transforment pas significativement le monde agricole.

### ***L'alimentation, variable d'ajustement dans le budget des français pour répondre à l'augmentation du coût de la vie.***

En France, les populations en situation de précarité alimentaire sont en forte augmentation : le recours à l'aide alimentaire est passé de 2,8 millions de bénéficiaires en 2008 à 4,8 millions en 2015<sup>7</sup>. Plus qu'un enjeu de santé, le pouvoir de choisir son alimentation, sans simplement recevoir ce dont les autres ne veulent pas, est une question de dignité. En France, grâce à la charité, plus personne ou presque ne meurt de faim. Mais si le droit à l'alimentation existe<sup>8</sup>, il ne se résume pas au droit de recevoir des aliments. En effet, la possibilité de choisir son alimentation et de sentir qu'elle est un des vecteurs de lien social est essentiel. Un lien social mis à mal lorsqu'on est contraint de consommer en juin les chocolats de pâques invendus, dont plus personne ne veut. Par ailleurs, le problème ne concerne pas uniquement la quantité d'aliments / calories disponibles, mais aussi leur qualité<sup>9</sup>.

S'ils ne recourent pas tous à l'aide alimentaire, de nombreux ménages aux budgets alimentaires limités ne peuvent réellement choisir leur alimentation : ils dépendent d'une nourriture de mauvaise qualité issue de l'agro-industrie. D'après l'étude INCA3 portant sur des données de

---

<sup>5</sup> De la ruche qui dit oui à la campagne « Act for food » de carrefour, de nombreuses initiatives se mettent en place pour récupérer les nouveaux comportements alimentaires au service de sociétés capitalistes. Lire aussi : Boltanski et Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris Gallimard, 1999.

<sup>6</sup> Santé publique France recommande également d'acheter, « si possible » des aliments bio, et d'aller vers des « fruits et légumes de saison », issus de productions locales. *Recommandations relatives à l'alimentation, à l'activité physique et à la sédentarité pour les adultes*, Santé publique France, 2019.

<sup>7</sup> Avis n°72 du CNA « Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France » p 21 et Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale 2016, « Les chiffres clés de la pauvreté et de l'exclusion sociale », p13.

<sup>8</sup> Article 25 de la déclaration des droits de l'Homme de 1948 (ONU) ; ou encore Article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966.

<sup>9</sup> Par exemple la déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale 1996 introduit la notion de choix .

2014-2015, 22 % des ménages avec enfants sont en situation d'insuffisance alimentaire<sup>10</sup>. Au cours des 50 dernières années, la diminution constante de la part de l'alimentation et la part croissante des dépenses contraintes dans le budget des ménages français<sup>11</sup> démontre bien leur impossibilité à libérer une part plus importante de leur budget pour l'alimentation. En effet, malgré l'établissement de monstres agro-alimentaires, l'agriculture ne présentant pas assez de possibilités de profits<sup>12</sup>, le système capitaliste oriente la consommation vers des secteurs où les profits peuvent-être plus importants (logement, énergie, loisirs, etc.). La nourriture devant être de moins en moins chère, cela engendre une diminution constante du prix payé au producteur ainsi qu'une diminution de la qualité des produits. Face aux dépenses contraintes (logement, transport...), les personnes en situation de précarité n'ont d'autres le choix que de supprimer ou d'appauvrir leurs repas, parfois dès la moitié du mois, pour s'en sortir<sup>13</sup>.

Assurer les besoins vitaux, hors de toute marchandisation, est ainsi indispensable pour notre société.

### ***Des circuits de consommation alternatifs insuffisants pour transformer la production agricole***

Après une quinzaine d'années de fort développement, les circuits courts<sup>14</sup> sont aujourd'hui globalement de moins en moins rémunérateurs et de plus en plus chronophage pour les paysan·nes<sup>15</sup>. Dans certains endroits ces secteurs de marchés sont bouchés, même si dans d'autres ils restent encore à développer. Cela est lié à un rééquilibrage global de l'offre et de la demande (augmentation de l'offre avec la demande qui stagne). De plus, les filières bios ne sont plus aussi rémunératrices qu'avant pour les paysan·nes<sup>16</sup>. D'autres solutions sont à envisager pour rémunérer décemment les paysan·nes qui s'engagent à produire autrement.

---

<sup>10</sup> Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, 2017, « Etude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 », p85-86. L'insuffisance alimentaire « quantitative » correspond aux réponses: « j'ai/nous avons eu parfois pas suffisamment à manger » et « j'ai/nous avons eu souvent pas suffisamment à manger » durant les 12 derniers mois. L'insuffisance alimentaire « qualitative » correspond à la réponse: « j'ai/nous avons eu suffisamment mais pas toujours de tous les aliments que je/nous souhaitais/ions manger » durant les 12 derniers mois.

<sup>11</sup> Consoles G., Fesseau M., Passeron Vladimir, 2010, Consommation des ménages depuis 50 ans, INSEE consulté le 3 mars 2016 [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/ref/CONSO09c.PDF](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/CONSO09c.PDF)

<sup>12</sup> Toutes les agricultures des pays dit développés sont adossées à des systèmes d'aides publiques depuis très longtemps. En France, l'état a soutenu le Crédit Agricole pendant toute la phase de modernisation agricole jusqu'à ce que la PAC prenne le relai. Aux USA, cette modernisation est même passée directement par une banque d'état.

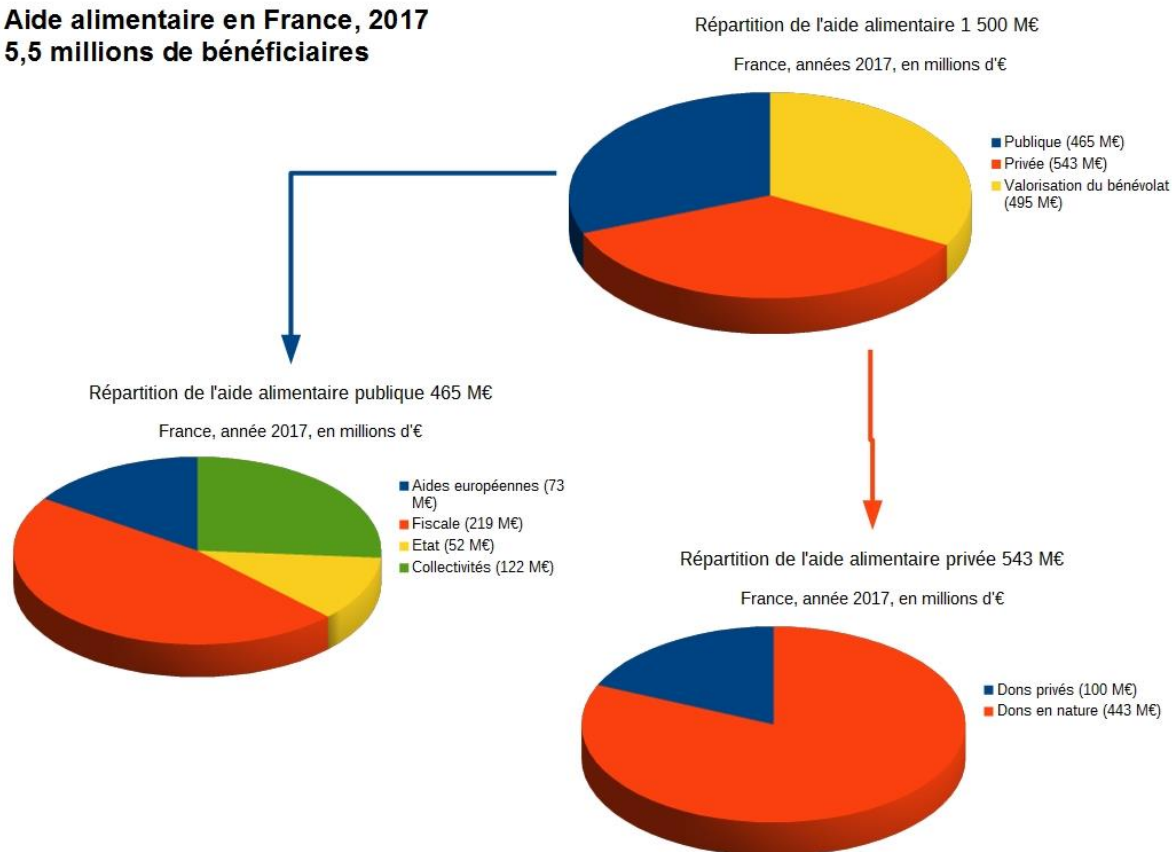
<sup>13</sup> Se nourrir lorsqu'on est pauvre - ATD quart monde, revue et documents n°25, 2014

<sup>14</sup> Mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.

<sup>15</sup> Campagnes solidaires n°343 - octobre 2018, "Circuits mi-longs : une solution complémentaire aux circuits courts" : « Ici, le maraîchage diversifié en vente directe a le vent en poupe. Les brevets professionnels sont remplis. Mais la réalité, c'est que ni l'agglomération de Lyon ni les communes de l'Ouest lyonnais ne veulent créer de nouveaux marchés. Les porteuses et porteurs de projets qui s'installent sont un peu coincés et le prix des places de marché explosent quand un producteur prend sa retraite. »

<sup>16</sup> Communiqué de presse du synabio du 21/01/2019 "le SYNABIO appelle les enseignes à éviter la guerre des prix" : la grande distribution met ses fournisseurs bio sous forte pression.

## Aide alimentaire en France, 2017 5,5 millions de bénéficiaires



Source : Rapport d'information du Sénat de 2018 sur le financement de l'aide alimentaire

### Des politiques qui accompagnent et renforcent ces dynamiques

#### ***Des politiques agricoles qui soutiennent l'industrialisation de l'agriculture ainsi que la précarisation et l'élimination des paysan·nes***

La Politique agricole commune de l'Union Européenne (PAC) avait un objectif alimentaire à la sortie de la Seconde guerre mondiale, mais oublié depuis longtemps... Elle soutient aujourd'hui massivement les plus grosses fermes fournissant des produits de basse qualité, peu d'emploi et ayant peu d'égards pour l'environnement. Les aides de la PAC sont distribuées sans justification sociale et environnementale. L'agriculture européenne est mise en compétition sur le marché mondial. Tous les mécanismes permettant aux paysan·nes de se protéger et d'avoir un revenu ont été abandonnés. Les prix sont bas et très instables. La PAC n'est donc plus une politique publique d'intérêt général, elle est devenue insoutenable.

#### ***Des politiques alimentaires inadaptées aux enjeux***

Certains programmes d'éducation alimentaire et de promotion d'une manière de manger plus saine n'ont pas apporté les résultats espérés. En effet, l'adoption d'un propos paternaliste envers les populations défavorisées dans l'espoir qu'elles adoptent des habitudes alimentaires plus saines s'est souvent résumée par un échec. De plus, ces programmes ont renforcé une stigmatisation de ces

personnes alors que la plupart connaissent déjà les principes nutritionnels pour une alimentation équilibrée.

Par exemple, la mise en scène d'une épidémie de l'obésité qu'il serait urgent d'éradiquer par des programmes engageant ces personnes à changer leur comportement alimentaire par eux-mêmes n'ont fait qu'empirer la situation<sup>17</sup>. En effet, il est vain de penser qu'une approche tournée uniquement vers la diététique se suffit pour prendre en charge l'obésité dont les déterminants touchent à plusieurs domaines (psychologique, social, nutritionnel...).

Par ailleurs, il n'existe pas de politique d'accès à une alimentation de qualité à un niveau national. Des initiatives sont parfois mises en œuvre à des échelles locales, induisant une inégalité entre les territoires.

### ***Le don alimentaire au renfort du système agro-industriel***

En France, 95% de l'aide alimentaire provient de l'agro-industrie<sup>18</sup>. Le mécanisme du don alimentaire renforce le fonctionnement du système industriel qui, pour maximiser son profit, est en surproduction constante. Les déductions fiscales liées aux dons alimentaires permettent de diminuer le coût de cette surproduction, c'est ainsi 443<sup>19</sup> millions d'euros par an qui sont défiscalisés (cf graphique). Ce chiffre reste faible au regard de la valeur ajoutée produite par la filière<sup>20</sup>, mais non négligeable. Ce mécanisme qui fait passer le système agro-industriel pour philanthrope et indispensable pour les populations les plus défavorisées est une vraie mascarade. Le don alimentaire participe à la rentabilité (c'est une assurance contre la perte via la défiscalisation des dons) et à la légitimité du système agro-industriel. Le tout produit des dispositifs d'accès à l'alimentation dont les produits distribués sont de mauvaise qualité et dont la production engendre elle-même de la précarité.

Le système de don alimentaire est souvent présenté comme une opportunité pour la lutte contre le gaspillage alimentaire<sup>21</sup>. Les bénéficiaires de l'aide alimentaires sont ainsi des « poubelles éthiques » permettant de faire du social washing ! Sortir d'une logique de dons alimentaires et lutter contre le gaspillage alimentaire ne sont pas incompatibles, au contraire. Cette sortie du don alimentaire est une urgence pour la mise en place d'un droit à l'alimentation et d'une réelle souveraineté alimentaire.

---

<sup>17</sup> Et ont servi les intérêts de certains lobbys et scientifique, voir le livre de Jean-Pierre Poulain, sociologie de l'obésité

<sup>18</sup> EAPN France, 2018. Vers un droit à l'alimentation en France.

<sup>19</sup> Rapport du Sénat 2019/2019 n°34

<sup>20</sup> La valeur ajoutée des secteurs Agriculture, sylviculture et pêche plus Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac est de 79 Milliards d'euros.

<sup>21</sup> Par exemple, une des deux mesures principales de La loi n°2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire : "l'obligation, pour les magasins alimentaires de plus de 400 m<sup>2</sup>, de proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables". <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/gaspillage-alimentaire-0>

## ***Une sécurité sociale alimentaire : une idée simple basée sur des principes de fonctionnement déjà expérimentés***

Si ces questions se posent sur toute la surface du globe, nous souhaitons proposer une solution à l'échelle française pour l'instant. En effet, la préexistence d'un système similaire rend ce choix réaliste et pertinent. L'idée d'une sécurité sociale alimentaire est d'étendre ce principe à l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous.

### **Inspirons-nous de la sécurité sociale en France en apprenant de ses erreurs**

La France bénéficie, depuis 1946, d'une sécurité sociale généralisée à tou.te.s : un mécanisme qui permet d'assurer à chacun l'accès aux soins dont il a besoin (cf. Annexe 3).

Le modèle de la sécurité sociale est inspirant : basé à l'origine sur l'établissement d'une caisse unique accessible à tous et toutes (ceux et celles qui ont créé des caisses à part l'ont fait de leur propre chef), il repose sur la solidarité par cotisation (selon ses moyens, sans intervention de l'état ou des banques) et la démocratie (à l'origine, les caisses étaient gérées par les bénéficiaires eux-mêmes). Cela a permis à l'ensemble de la population d'avoir accès à des soins dès la sortie de la guerre, mais également de mettre en place la production de soins dans les années 60 selon le principe de libre choix de professionnels conventionnés travaillant sur des équipements hospitaliers subventionnés par l'assurance-maladie.

Mais ce système est perfectible et il semble important de souligner deux erreurs majeures dans sa mise en place et son développement à ne pas reproduire :

- premièrement, la perte de la gestion démocratique de ces caisses qui ôte aux bénéficiaires le pouvoir de décision sur les produits/actes remboursables.

- secondement, l'absence de conventionnement pour la production des médicaments. Si les professionnels de santé sont conventionnés et exempts de logiques capitalistes<sup>22</sup>, l'absence de conventionnement sur les médicaments et les outils des professionnels a vu le libéralisme bannir l'herboristerie et faire place à des fortunes industrielles construites sur fonds publics<sup>23</sup>. Les savoirs médicaux populaires ont pratiquement disparu en France<sup>24</sup>, laissant le choix entre une industrie pharmaceutique plus intéressée par les bénéfices que la santé et tout un tas de recommandations dont les bénéfices sanitaires restent à prouver.

Il nous semble ainsi important d'assurer le caractère démocratique de ces caisses, de se baser sur le principe de la cotisation pour aller directement du cotisant au bénéficiaire sans aucune spéculation, d'assurer un contrôle sur les moyens de production des produits qui seront conventionnés pour garder un contrôle sur l'organisation économique de la production.

### **Ajoutons un budget alimentaire à la carte vitale...**

Imaginons que 150 € de budget alimentaire soient distribués chaque mois à l'ensemble des individus (ou à leurs parents pour les mineurs). Cet argent serait par exemple disponible sur la carte de sécurité sociale, chaque professionnel·le conventionné·e ayant reçu une machine pour encaisser les achats réalisés. Cela représenterait un budget annuel d'environ 120 Milliards d'euros<sup>25</sup>, à augmenter des frais de fonctionnement (on peut partir sur 2,5% comme pour la sécurité sociale). Les 150 € ne couvrent pas l'intégralité des dépenses alimentaires de l'ensemble des habitant·e·s, mais

<sup>22</sup> interdiction de propriété capitaliste des sociétés d'exercice libéral, jusqu'à son abrogation par la loi Macron de 2015

<sup>23</sup> Fakir, n°82. « Les vandales de la santé », p10-15 ou encore Nemesi médicale d'Ivan Illitch.

<sup>24</sup> Lire Nemesi Médical de Ivan Illitch

<sup>25</sup> Soit la moitié du budget géré par les caisses de sécurité sociale pour financer l'assurance maladie.



représentent un budget supérieur au budget moyen des personnes en situation de précarité, permettant d'envisager une bien meilleure alimentation pour celles-ci, tout en leur laissant la liberté de se procurer des aliments non conventionnés. Ce budget pourrait être augmenté par la suite<sup>26</sup>. La question de pondérer ce montant selon le lieu de vie devrait être posée tant le prix de l'alimentation varie géographiquement.



*Carte vitale alimentaire - ISF Agrista 1*

#### **Financé par une cotisation spécifique...**

Ce budget serait alimenté par une cotisation sociale alimentaire, prélevée et redistribuée de façon analogue à celle de l'assurance maladie, d'environ 8% du salaire total<sup>27</sup>. Cela équivaldrait à la moitié des cotisations de l'assurance maladie, finançant ainsi le dispositif. Pour que ce système soit approprié par tout le monde et légitime, il est important que le plus grand nombre de gens y cotise, même si l'établissement de cette cotisation doit être très progressif pour ne pas pénaliser les personnes les plus modestes. L'assiette de cette cotisation pourrait-être discutée pour être élargie à la valeur ajoutée de la structure employeuse par exemple, et ajustée en fonction.

#### **Permettant d'acheter des produits conventionnés...**

Cet argent pourrait être dépensé uniquement auprès de professionnels de l'agriculture et de l'alimentation conventionnés, y compris en restauration hors domicile, par des caisses de sécurité sociale alimentaire (SSA), présentes à l'échelle des communautés de communes au plus large pour

---

<sup>26</sup> Pour comparaison le « panier alimentaire » mensuel moyen par français est de 235€, celui des foyers les plus défavorisés de moins de 100 €. Le budget de 150€ permet d'initier le mécanisme.

<https://fr.statista.com/statistiques/539021/budget-alimentation-montant-moyen-selon-revenu-menages-france/>

<sup>27</sup> Le salaire total (ou salaire super-brut) est la somme du salaire net et des cotisations sociales salariales et patronales payées en contrepartie du travail effectué par le salarié. Ces cotisations s'appliqueront également sur les prélèvements privés des entrepreneurs.euses.



être proche du contexte agricole et alimentaire local. Plusieurs critères nous semblent indispensables à imposer dans le cadre national :

- Les prix seront décidés avec les caisses, au regard du coût de revient des produits.
- Les entreprises capitalistes (présence de capital extérieur à l'entreprise rémunéré par l'activité au delà de l'inflation) seront exclues<sup>28</sup>. Pour être conventionnés, les professionnels devront se fournir auprès d'entreprises elles-mêmes conventionnées (achats de l'ensemble des intrants, semences) à des prix qui permettent aux fournisseurs de vivre correctement (contractualisation sur le long terme, prix rémunérateur).
- Les critères de production liés à des enjeux nationaux ou supra-nationaux (par exemple le climat ou la biodiversité) seront à négocier au niveau national entre une fédération des caisses et l'Etat. C'est aussi le cas pour les produits conventionnés qui seront importés (par exemple les agrumes), et dont les cahiers des charges d'importation pourraient généraliser les exigences du commerce équitable

Ainsi, **l'ensemble de la production et de la transformation serait exempt du profit capitaliste**, ce qui nous paraît légitime pour de l'argent socialisé pour l'alimentation de tous et toutes. C'est une différence majeure avec le modèle actuel de la sécurité sociale qui souffre de son rapport à l'industrie pharmaceutique, laquelle s'enrichit démesurément sur la santé, et une proximité avec l'interdiction d'apport de capital extérieur qui régit le travail de l'ensemble du corps médical libéral, duquel pourra se rapprocher l'ensemble du monde paysan.

Deux types de conventionnement sont envisageables :

- lorsque les producteurs-trices sont maîtres des filières (vente directe, coopérative de transformation, magasins de producteurs), à condition de respecter les règles de production qui seront établies, ces producteurs-trices pourront être conventionnés pour l'ensemble de leur production.

- dans le cas de produits revendus par des tiers, les produits conventionnés devront respecter les critères précédents ainsi qu'un engagement pluriannuel des commerçants sur les volumes (le prix étant déjà assuré par le conventionnement avec la caisse), sur le principe du commerce équitable. Si ce dernier n'est pas parfait, il démontre qu'il est possible de mettre en œuvre une traçabilité sociale et environnementale dans les filières agro-alimentaires. Un tel projet serait compatible avec le projet d'évolution de la Politique Agricole Commune en Politique Alimentaire et Agricole Commune pour 2030 portée par la Plateforme Pour une Autre PAC. D'ailleurs les caisses de SSA pourraient être en relation, voire fusionnées, avec les instances participatives et décentralisées d'orientation agricole prônées par la Plateforme dans son rapport Osons une autre PAC<sup>29</sup>.

Le conventionnement des acteurs intermédiaires des filières serait en premier lieu un engagement de traçabilité absolue de l'origine des produits (comme dans l'agriculture biologique et/ ou le commerce équitable labellisé par « tierce-partie »). Il devrait ensuite évoluer vers des critères plus exigeants.

### ... Régies par un fonctionnement démocratique

Avoir le choix de son alimentation, ce n'est pas seulement choisir dans le rayon, mais aussi pouvoir choisir les conditions de production à remplir pour que les produits se trouvent dans les rayons. Ces

---

<sup>28</sup> Pour le capital immobilier le statut du fermage apporte un garde fou, peut-être à renforcer. Pour les capitaux financiers, l'instauration de caisse d'investissement peut apporter des solutions. Pour les capitaux mobiliers (agrofourriture : semences, tracteurs, etc.), des solutions sont à créer. La question de la transition et de sa progressivité sera à approfondir.

<sup>29</sup> <https://drive.google.com/file/d/1ZqtkBoUCtnw4ajBSxCIIHsOttbi4o61-/view>

caisses veilleront à établir un fonctionnement démocratique inclusif<sup>30</sup> permettant aux habitants des territoires de décider des conditions à respecter pour être éligible (critères locaux et généraux nationaux). Les caisses devront veiller à ce que l'ensemble des produits conventionnés répondent aux besoins de minorités ou d'individus aux préférences alimentaires spécifiques (sans porc, végétarien, allergies, etc.).

Avec ce mécanisme, on concilie ainsi marché (libre choix du producteur par l'utilisateur) et maîtrise de la production par les travailleurs-euses et les mangeurs-euses via les caisses de sécurité sociale alimentaire. Ces produits seraient disponibles à travers les mêmes circuits de distribution que ceux non conventionnés et pourraient d'ailleurs être achetés sans la carte de sécurité sociale, en euros (au même prix hors SSA à qualité équivalente). La question du conventionnement des cantines scolaires sera primordiale pour l'éducation, le développement des goûts et la santé des jeunes générations.

## *Une réponse possible aux enjeux agricoles et alimentaires actuels*

### **Le choix : indissociable du droit à l'alimentation**

Dans l'idée de sécurité sociale alimentaire, les personnes en situation de précarité alimentaire sont reconnues dans leurs besoins fondamentaux. Elles ont accès à une alimentation désirée qu'elles peuvent choisir, elles peuvent faire corps avec le reste de la société. En effet, à l'échelle individuelle, ces personnes ont le choix des différent-es professionnel·les auprès desquels elles peuvent se fournir pour choisir leur alimentation, et le choix des produits. Mais elles sont également pleinement reconnues comme citoyen·nes à même de décider quels seront ces lieux et quelles conditions ils doivent remplir ; elles pourront ainsi, comme tous les autres, décider du fonctionnement des systèmes alimentaires qui les nourrissent et qui dessinent les paysages qui les entourent, et ce, de la même façon que pour l'ensemble de la société.

Assurer qu'un budget minimal par Français soit dévolu à la consommation alimentaire est une façon de lutter contre la dynamique dans laquelle l'alimentation est la variable d'ajustement dans le budget et de supprimer tous les effets sociaux et environnementaux néfastes qui en découlent.

### **La fin d'un libéralisme qui offre un choix restreint et illusoire aux mangeurs-euses**

Le libéralisme nous offre l'impression d'un choix, mais ce choix ne s'opère qu'entre ce qui est proposé à la vente, donc déjà produit. Le fonctionnement de caisses de sécurité sociale alimentaire nous permettrait, par les critères qui peuvent inclure des démarches progressives de changement, d'orienter la production agricole et la transformation, voire même la distribution et la restauration. Cela permettrait d'exercer ainsi réellement une démocratie alimentaire, un fonctionnement démocratique sur le secteur économique de l'agriculture et de l'alimentation. Rapprocher agriculture et alimentation, dire que l'agriculture doit répondre à une demande sociale, c'est s'attaquer au cœur du libéralisme qui souhaite que l'on produise simplement pour maximiser le profit sans aucune contrainte. C'est refaire de l'économie agricole un facteur de lien social. C'est une réelle politique de la demande au service de la société.

---

<sup>30</sup> C'est à dire respectant aussi les préférences alimentaires des minorités. La démocratie n'est pas la dictature de la majorité.

### **Une disparition progressive du système agro-industriel au profit d'une alimentation de qualité et d'une agriculture paysanne.**

En fournissant à l'ensemble de la société la possibilité de choisir une alimentation de qualité, les débouchés du système agro-industriel devraient être fortement diminués. En effet, le cadrage national du processus de conventionnement permettra d'éviter que ces produits industriels ne se retrouvent conventionnés. De plus, les délibérations démocratiques de la population sur le choix des professionnel-le-s conventionné-e-s sera forcément l'occasion d'échanges ; il y a fort à penser qu'ils entraîneront une remise en cause plus forte de la consommation de produits du système agro-alimentaire.

Enfin, le don alimentaire serait réduit aux situations d'urgences, pour lesquels la collecte de produits de qualité serait tout à fait envisageable<sup>31</sup>; ce serait un débouché non négligeable du système agro-industriel qui s'effriterait.

### **Une rémunération plus juste des paysan-nes**

Réaugmenter la population solvable pour des produits de qualité, c'est se donner les moyens de sortir des impasses dans lesquelles le monde économique enferme les initiatives d'alimentation de qualité. C'est également se donner la possibilité de sortir ces initiatives de niches économiques, de les globaliser et de mieux rémunérer plus de paysan-nes. Les produits conventionnés seront peut-être plus chers, mais tout le monde aura les moyens de se les payer !

Imposer dans les règles de conventionnement l'établissement de contrats équitables entre les paysans et les industriels (prix rémunérateurs, engagement sur le long terme) assure aux paysan-nes, même en circuits longs, d'avoir une reconnaissance financière et sociale de leur travail.

## *Pour aller plus loin*

### **Comment déterminer le montant du budget par personne ?**

150 € par mois est un montant qui permet, à partir de l'achat de produits bruts de qualité, de correctement se nourrir.

Ce montant a vocation à être augmenté à l'avenir, afin d'atteindre la dépense moyenne des français dédiée à l'alimentation (pour mémoire, 235 euros). Cependant, un montant trop élevé dès le départ nous semble difficile à maîtriser pour penser la transition du système de production agricole et alimentaire. Afin de faciliter cette transition, il est également possible d'envisager que ces caisses demandent une cotisation supplémentaire pour, par exemple, financer des moyens de production ou de transformation nécessaires pour la relocalisation de productions sur le territoire. L'ensemble des moyens de production actuels du système agro-industriel doivent trouver une autre voie de production, tout comme ses travailleurs-euses. On peut imaginer que si les 150 € ne sont pas dépensés par tout le monde, cet argent pourra aussi être réinvesti pour le financement de ces transitions, avec une propriété commune des moyens de production. Cela peut être un levier pour

---

<sup>31</sup> Paturel D., 2018, "Vous avez dit démocratie alimentaire ?", revue Sésame n°4, p6-7 ; ou encore : <https://www.chaireunesco-adm.com/NICOLAS-BRICAS-Pourquoi-faudrait-il-lutter-contre-le-gaspillage-alimentaire>

des ouvriers qui souhaitent quitter leur entreprise et monter une Scop<sup>32</sup> à plus petite échelle pour fournir le territoire mais qui n'ont pas le capital nécessaire pour lancer la production.

### **Comment prévoir une éducation populaire alimentaire individuelle et collective ?**

La sécurité sociale de l'alimentation est une mesure dont l'objet est d'atténuer fortement le frein économique à une bonne alimentation. En effet, le prix est très fréquemment cité dans les enquêtes comme la principale barrière à l'achat de certains aliments, comme les fruits et légumes, ou encore les produits bios et équitables.

Néanmoins, la sécurité sociale alimentaire, bien que nécessaire, ne pourra répondre seule à l'ensemble des problèmes sanitaires, sociaux et écologiques liés à l'alimentation, tant les déterminants alimentaires sont multiples<sup>33</sup>. Ainsi, pour transformer collectivement notre rapport à l'alimentation, il sera nécessaire de poursuivre et d'investir de l'argent public<sup>34</sup> dans des programmes d'éducation, de promotion et de facilitation à une bonne alimentation sans se limiter à la question nutritionnelle, mais en regardant les modes de production, les impacts des produits transformés et raffinés sur notre organisme. Ces programmes devront être adaptés aux spécificités des populations cibles pour une meilleure pertinence. Une plus grosse attention devra être portée aux populations identifiées comme à risques comme les enfants, femmes enceintes et personnes âgées ainsi que pour les personnes atteintes de maladies nutritionnelles et/ou d'obésité en permettant l'accès à des programmes de prise en charge spécifique. Les programmes adoptant une approche multidisciplinaire non stigmatisante et prenant en compte à la fois les aspects nutritionnels, d'activité physique, psychologiques, comportementaux et sociaux<sup>35</sup> nous apparaissent comme les mieux adaptés pour l'accompagnement vers des comportements alimentaires d'avantage sources de bien-être.

La possibilité de réglementer voire d'interdire la publicité sur les produits alimentaires devra être posée. Il s'agit de ne pas se retrouver en concurrence avec la puissance d'un marketing allant contre l'intérêt général. L'idée d'emballages neutres pourrait également être envisagée comme cela a été fait pour une autre question de santé publique comme le tabac.

De plus des actions collectives d'éducation populaire nécessaires à une meilleure maîtrise par la population des enjeux agricoles et alimentaires seront également nécessaires. Il pourrait s'agir par exemple de proposer des temps de formation sur les sujets qui font débat au sein des caisses de sécurité sociale alimentaire, pour s'informer sur les méthodes de production qui sont reconnues néfastes pour l'environnement ou la santé.

On peut aussi imaginer une augmentation de ces cotisations afin de financer l'accès libre à un réseau de professionnels spécialisés dans l'accompagnement à l'alimentation (nutritionnistes, diététicien-ne-s, psychologues, préparateur-riche-s physiques, assistant-e-s sociales, etc.) pour permettre aux gens de mieux prendre en main leur alimentation sans toutefois stigmatiser certaines populations.

---

<sup>32</sup> Société coopérative ouvrière de production

<sup>33</sup> <https://www.uni-konstanz.de/DONE/view-interactive-data/>

<sup>34</sup> En reprenant par exemple les budgets alloués au plan national nutrition santé

<sup>35</sup> voir par exemple les activités du RéPPOP de prise en charge de l'obésité pédiatrique par l'éducation thérapeutique

Des moyens matériels seront nécessaires afin de proposer des espaces collectifs accessibles à tous et toutes et équipés pour cuisiner.

Tous ces programmes et actions devront être régulièrement évalués afin d'en améliorer le contenu. Néanmoins, l'influence des systèmes alimentaires actuels sur les comportements alimentaires des individus est si important qu'il est probable que les modifications espérées prennent du temps. D'autant que certains freins, comme la discrimination envers les personnes en situation d'obésité, ne seront levés que par un changement plus profond de la société et des pratiques médicales.

Enfin, malgré toute politique d'accès à une alimentation de qualité et toute éducation populaire pour se l'approprier, nous avons conscience qu'une égalité alimentaire ne pourra être effective que dans le cadre d'une société beaucoup plus égalitaire<sup>36</sup>.

### **Comment anticiper les réorganisations importantes dans un secteur économique majeur ?**

La mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation induira une réorganisation en profondeur des filières avec des résistances qui seront fortes et des conséquences multiples. Par exemple, cela provoquera un aménagement du territoire très différent avec une réallocation des surfaces aujourd'hui dévolues à la distribution, la logistique et la transformation. Des mesures progressives de transition sont peut-être à envisager. La mise en œuvre des critères de conventionnement pourrait être progressive et la structuration des filières soutenue publiquement. Cette transition sera attentive à proposer de nouveaux postes en cas de licenciement pour baisse d'activité dans certaines industries alimentaires.

Il nous semble préférable de partir tout de suite sur un montant correct de 150€ en faisant des compromis temporaires sur les critères pour les produits à introduire, que de partir avec un montant plus faible qui couvrirait l'ensemble de la production conventionnée respectant l'ensemble des critères mais ne suffirait pas à se nourrir correctement. L'appropriation sociale du mécanisme, la réponse à l'urgence et la confiance dans le processus collectif pour penser une transition du système agro-industriel nous font privilégier cette option.

### **Comment prendre en compte l'impact environnemental des produits alimentaires ?**

Couper un des piliers de la rentabilité du système agro-industriel apporte des garanties en matière de diminution de l'impact environnemental de notre système de production. Il est cependant tout à fait possible d'aller plus loin, en imposant des critères environnementaux forts dans les caisses de sécurité sociale alimentaire : absence d'OGM (cultures et consommations intermédiaires), interdiction du glyphosate et de CMR<sup>37</sup>, d'engrais de synthèse... De la même façon que les caisses de solidarité sociale alimentaire ne pourront conventionner avec des entreprises capitalistes qui captent la valeur. Il est dans tous les cas primordial que les critères tendent vers cela, mais important aussi d'accompagner la transition du monde agricole en fonction des contextes et des enjeux environnementaux locaux.

---

<sup>36</sup> Priya Fielding-Singh : «La nourriture permet d'atténuer les privations matérielles». Libération, Par [Laure Andrillon, Recueilli par](#) — 16 février 2018.

<sup>37</sup> Produits cancérogènes, mutagènes ou toxiques.

## *Cela semble un peu complexe...*

### **Pourquoi ne pas simplement tabler sur une augmentation des minima sociaux ou du SMIC pour permettre l'accès de tous et toutes à une alimentation de qualité ?**

Même si ces augmentations nous semblent indispensables, ce type de proposition ne nous semble pas du tout prendre en compte la mesure des enjeux alimentaires :

- Premièrement, la société de consommation et le développement du système industriel ont cherché depuis des années à réduire la part de l'alimentation dans le budget des français pour leur permettre de consommer d'autres produits. L'alimentation est toujours une dépense "d'ajustement" pour les personnes en situation de précarité. Avec plus de pouvoir d'achat, mais des inégalités persistantes et un comportement agressif de la consommation (hausse des loyers, obsolescence programmée et course à la technologie...), il y a fort à parier que les comportements alimentaires ne puissent évoluer, ce qui ne répondrait pas aux enjeux sanitaires et écologiques. Surtout si d'un autre côté les loyers augmentent ou si de nouveaux "besoins" de consommation sont imposés et que l'alimentation reste la variable d'ajustement pour gérer le budget, cette hausse du SMIC sonnerait comme un cadeau pour le capitalisme. Démonétariser, sanctuariser un budget alimentaire pour l'ensemble de la population est le seul moyen pour assurer que la population soit correctement nourrie.
- Secondement, ce type de solution reviendrait à se baser uniquement sur l'échelle individuelle pour réaliser la transition alimentaire nécessaire. Hors, l'alimentation a une fonction sociale certaine. Les discussions collectives que nous proposons dans le projet de SSA nous semblent indispensables pour que chacun.e s'approprie les enjeux de souveraineté alimentaire et que les besoins de la population soient définis collectivement. En effet, la libre concurrence ne donne que très peu de place à la production d'alimentation de qualité dont la production coûte plus cher et où les travailleurs-euses sont payés correctement. La SSA répond à ce besoin de développement de ce type de productions en lui ouvrant un marché par des mangeurs-euses qui auront les moyens de se procurer leurs produits. Augmenter simplement les revenus, c'est oublier les producteurs en espérant que les gens soient aujourd'hui capables de comprendre l'incidence de leurs choix pour leur permettre des conditions de vie décentes. Elle participe à faire de l'alimentation un Commun.

### **Pourquoi ne pas simplement proposer que l'alimentation soit gratuite ?**

Le projet de sécurité sociale alimentaire vise l'absence de prix à payer par les consommateur-trice-s pour l'accès à une alimentation de qualité, sans frugalité ni excès. En cela, elle se rapproche idéologiquement de l'idée de gratuité.

Mais si nous préférons parler d'alimentation "socialisée", c'est parce que l'exemple de la sécurité sociale, dans le contrôle démocratique de la production du soin qu'il a produit dans les années 60, nous semble particulièrement pertinent pour penser le projet de souveraineté alimentaire et l'émancipation des travailleur-euses paysan-nes des impératifs d'un marché au service du profit plutôt que de l'alimentation. En revanche, un projet de simple gratuité, comme l'accès à l'école et

bien que son coût soit socialisé par l'impôt, ne pose pas la question du contrôle démocratique de la production, ne pose pas la question de la rémunération du travail des paysan·nes. Une situation dans laquelle des agriculteurs·trices ne peuvent conventionner qu'avec un seul acheteur (l'état) est beaucoup plus précaire et moins résiliente que la possibilité de conventionner avec différentes caisses de sécurité sociale alimentaire. Enfin, l'alimentation n'est pas un bien d'abondance, contrairement au savoir, ce qui limite pour des raisons de gaspillage et de non accaparement / surconsommation par certain·nes, l'intérêt de la rendre gratuite.

### *En conclusion : une utopie concrète*

Cette belle idée de sécurité sociale alimentaire peut sembler idéaliste... Mais il nous semble que s'il y a bien un domaine sur lequel des conquêtes sociales importantes pour une production hors du capitalisme et des avancées sociales sont possibles, c'est l'alimentation. En effet, ce secteur a deux avantages notoires : l'existence actuelle de productions non capitalistes extrêmement importantes<sup>38</sup> qu'il nous faut développer, ainsi qu'une plus grosse difficulté de la population à fermer les yeux sur les conséquences désastreuses du libéralisme et du système industriel dans ce secteur à cause des conséquences directes de l'alimentation sur la santé. Les citoyens sont souvent touchés et intéressés par ce sujet. Nous avons souhaité imaginer un projet qui soit envisageable à mettre en place dès aujourd'hui... Qu'en dites-vous ?

Pour que la société se réapproprie à terme l'ensemble des moyens de production de son alimentation, de nombreuses pistes restent encore à explorer. Il faut définir la progressivité dans le temps du montant distribué, le financement des coûts de transition (process, infrastructures, filières, etc.) - à articuler avec les mesures de transition de *Pour une autre PAC* -, le critère d'exclusion capitaliste à mettre progressivement en œuvre (par exemple avec des règles de progrès fixant une possibilité dégressive de lucrativité vers un pourcentage en dessous de l'inflation de l'évolution du coût de la vie dans les secteurs où la transition est impossible rapidement) au fur et à mesure que la transition sera effectuée... Autant de chantiers à ouvrir pour que cette proposition réponde de suite à une urgence, et permette d'évoluer rapidement vers un mécanisme plus ambitieux !

Mais après des États généraux de l'alimentation aux conclusions très décevantes, n'est-il pas temps d'envisager un projet politique ambitieux pour sortir la société d'une industrie agroalimentaire et d'un système de distribution qui ont vu les pires scandales éclater (vache folle, poulet à la dioxine, lasagne de cheval, etc.) et des fortunes françaises se bâtir ?

---

<sup>38</sup> Que ce soit par le soutien à l'agriculture par la PAC, à l'alimentation par la défiscalisation des dons alimentaires ou les initiatives de productions, transformations et distribution alternatives.



## Annexe 1 : Perspective stratégique

Le but recherché via la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation est de sortir l'alimentation, un champ d'activité humaine aujourd'hui libéralisé et marchandisé, le plus possible du capitalisme. Il est certain qu'un tel projet irait à l'encontre d'un certain nombre d'acteurs, en premier lieu la grande distribution et l'agro-industrie qui verraient leur taux de profit fondre dans le secteur alimentaire. Ne pas croire que ces acteurs se jetteraient avec férocité dans une bataille contre notre projet s'il venait à devenir crédible dans la société, serait faire preuve d'une grande naïveté.

On pourrait alors objecter que, quitte à mener une telle bataille, autant envisager une révolution qui résoudrait tout autant la question alimentaire comme tant d'autres. L'idée n'est pas pour nous de penser que l'alimentation est une priorité absolue sur toute autre thématique socio-politique. Assurément le logement, l'énergie, la mobilité et tant d'autres thématiques sont tout aussi importantes à traiter. Cette proposition est un appui à repenser collectivement la gestion des communs, en commençant ici par la dimension agroalimentaire. Et nous invitons tout le monde à s'en emparer.

Néanmoins, l'idée de proposer un système alimentaire alternatif nous paraît avoir plusieurs vertus. Là où une perspective révolutionnaire, souhaitable et souhaitée paraît assez théorique et toujours lointaine, il s'agit de se donner une vision concrète et positive, ancrée dans notre réalité quotidienne, pour lutter contre le « There Is No Alternative<sup>39</sup> » de Margaret Thatcher qui finit toujours par nous rattraper.

Penser, proposer et se projeter dans un système plus juste, et non plus seulement analyser les errances de notre monde, nous paraît utile pour réenchanter nos luttes. C'est le choix aussi pris par nombre de mouvements sociaux qui ont choisi de promouvoir des « initiatives » positives. Cette option s'est révélée encourageante et utile pour mobiliser un certain nombre de gens éloignés des formes d'action classique de la gauche radicale. Mais cette promotion des « initiatives » et des « transitions » a tendance à tout mettre sur le même plan et à ne pas proposer de projet de transformation sociale comme débouché aux micro-résistances, par ailleurs nécessaires.

Notre proposition est de partir des ces initiatives (agriculture biologique, commerce équitable, économie sociale et solidaire, slow food, Amap, etc.) en les considérant comme autant de fondations concrètes anticapitalistes pour bâtir un monde plus juste et plus soutenable. Ce qu'elles deviennent en s'inscrivant dans un projet de transformation global de la société. Il s'agit d'offrir un débouché subversif à ces initiatives, plutôt que d'attendre sagement qu'elles soient récupérées au service du capitalisme. Cette idée nous paraît fédératrice dans une perspective de convergence et d'unité.

Le débat que nous souhaitons soulever permettrait dans un premier temps de confronter et mettre en lumière l'hypocrisie des acteurs dominants de l'alimentation qui rivalisent de communication pour nous expliquer comment ils vont combattre la vie chère et sauver la planète. Ce qui n'est qu'enfumage, mais encore faut-il se donner la peine de dissiper la fumée. Il peut aussi être le support pour une réforme sociale et écologique radicale en cas d'opportunité politique qui adviendrait. Même s'il ne s'agissait pas d'une révolution intégrale ce serait l'occasion d'améliorer la vie de millions de gens. Si nous ne nous reconnaissons pas dans la politique des petits pas qui a servi de cache sexe à la gauche au pouvoir en France pour casser les acquis de la solidarité sociale, nous pensons que la sécurité sociale a été en son temps une grande conquête. Un petit matin assez lumineux pour qu'il ne s'oppose pas au grand soir.

Nous souhaitons construire ce projet de façon à rendre sa mise en place la plus concrète possible, pour convaincre que des changements radicaux sont possibles... De suite !

---

<sup>39</sup> « Il n'y a pas d'alternative » sous entendu au capitalisme.

## **Annexe 2 : Pourquoi Agrista s'intéresse à une sécurité sociale alimentaire ?**

Le groupe thématique Agricultures et Souveraineté Alimentaire d'Ingénieur-es sans frontières (ISF) regroupe des citoyen·nes et des professionnel·les œuvrant pour la réalisation de la souveraineté alimentaire et des modèles agricoles respectueux des équilibres socio-territoriaux et écologiques. Il se place dans une perspective de transformation sociale<sup>40</sup>.

Nous sommes convaincus que seul un projet de souveraineté alimentaire répond aux enjeux de la faim dans le monde, qui sont avant tout des enjeux politiques d'accès des populations à l'alimentation produite – nous produisons suffisamment pour nourrir 12 milliards d'humains, et actuellement 1 milliard de personnes sont en situation de sous nutrition dans le monde, dont 700 millions de paysans, alors que nous ne sommes que 7 Milliards.

A cet enjeu d'accès à l'alimentation s'ajoutent également la question des conditions de production agricole, déterminantes pour l'accès à une nourriture diversifiée, de qualité, dans le respect des travailleurs-euses et de l'environnement. Celles-ci sont tout déterminées par l'accès des producteurs aux moyens de production alimentaire et à des marchés rémunérateurs.

Enfin, l'alimentation est un puissant marqueur social et culturel. Il convient de viser le respect des identités multiples et de la dignité de chacune et chacun à travers le choix de son modèle alimentaire.

La question qui nous préoccupe est donc : comment permettre à tous et toutes d'avoir accès à une alimentation choisie, de qualité, respectant l'environnement et ses travailleurs-euses ?

Afin d'alimenter un débat déjà riche au sein du monde militant sur ces questions, nous souhaitons présenter le projet d'une sécurité sociale alimentaire, en établissant un parallèle avec ce qui existe déjà en France pour l'accès de tous et toutes à la santé.

---

<sup>40</sup> Voir notre projet associatif : [www.isf-france.org/agrista](http://www.isf-france.org/agrista)

### Annexe 3 : Petit retour sur l'histoire et le fonctionnement de la sécurité sociale

Extraits de l'article wikipedia :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9curit%C3%A9\\_sociale\\_en\\_France](https://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9curit%C3%A9_sociale_en_France)

“En [France](#), la Sécurité sociale (communément appelée la Sécu) désigne un ensemble de dispositifs et d'institutions majoritairement privées qui ont pour fonction de protéger les [individus](#) des conséquences d'événements ou de situations diverses, généralement qualifiés de « risques sociaux »<sup>1</sup>. La notion de Sécurité sociale revêt deux aspects :

- Sur le plan fonctionnel, la Sécurité sociale assiste des personnes lorsque celles-ci sont confrontées tout au long de leur vie à différents événements ou situations dont l'incidence financière peut se révéler coûteuse. Ces événements sont appelés des risques : maladie, maternité/paternité, invalidité, décès, accident du travail, maladie professionnelle, vieillesse, famille.
- Sur le plan institutionnel, les fonctions de la Sécurité sociale sont portées et assurées par divers organismes, pour la plupart relevant du [droit privé](#)<sup>2</sup> mais assurant une mission de service public. Seules une demi-douzaine de structures nationales sont des établissements publics administratifs (essentiellement les caisses nationales). Les personnels de ces différents organismes ne sont donc, pour la plupart, pas fonctionnaires.

#### Les débuts

Le dispositif [de sécurité sociale] existant en 1939 est bouleversé par la Seconde Guerre mondiale, et son cortège de problèmes financiers et d'exacerbation des tensions politiques, mais aussi d'occasions pour qui sait les exploiter. En 1940, [Pierre Laroque](#) et [Alexandre Parodi](#) poussent, au cabinet de [René Belin](#), les projets de nationalisation générale qu'ils avaient déjà avant-guerre. De la loi du [16 août 1940](#) sur la réorganisation économique ne sort effectivement que l'[allocation aux vieux travailleurs salariés](#), mais on y distingue déjà les bases de ce que sera la Sécurité sociale. [Ambroise Croizat](#) est ouvrier métallurgiste et cégétiste. Il explique que « la retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie »<sup>9</sup>. Ambroise Croizat sera élu député communiste de Paris durant le Front populaire. Nommé ministre du Travail, il construit avec Pierre Laroque la Sécurité Sociale. Il forgera les grands "conquis" de mai, comme les congés payés mais aussi la semaine de 40 heures et la loi sur les conventions collectives dont il est l'un des fondateurs. À la tête d'une commission réunissant des parlementaires et des médecins, Ambroise Croizat constitue dès l'été 1943 les premiers jets de ce qui va devenir la Sécurité sociale. C'est par ce travail collectif, naissant de deux longues années de réflexion, avec l'aide du ministre de la santé, François Billoux et de Pierre Laroque, haut fonctionnaire (spécialisé dans les questions sociales), qu'aboutit l'ordonnance d'octobre 1945 qui institue la Sécurité sociale.

P. Laroque (pour ses origines juives) et A. Parodi (pour son opposition au régime) sont évincés du [régime de Vichy](#). Ils deviennent résistants et on les retrouve portant le même projet au [Conseil national de la Résistance](#). Celui-ci intègre à son [programme](#) « un plan complet de Sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État »<sup>10</sup>. Pierre Laroque déclarait en 1947 : « En quelques mois et malgré les oppositions, a été bâtie cette énorme structure [...] Il faut dire l'appui irremplaçable d'Ambroise Croizat. C'est son entière confiance manifestée aux hommes de terrain qui est à l'origine d'un succès aussi rapide. »

En France, le plan est mis en œuvre par les [ordonnances](#) des [4<sup>12,13</sup>](#) et 19 octobre 1945<sup>14</sup> : il ne généralise pas et n'uniformise pas les prestations, ne remet pas en cause les structures existantes, mais il impose un « régime général » à tous ceux n'étant pas inclus dans les « régimes spéciaux ».

### **Notion de régime**

Un régime est un ensemble de droits et obligations réciproques des employés (et leurs « ayants droit », concrètement leur famille), des patrons, et d'une caisse de Sécurité sociale. Il recoupe un ensemble de prestations gérées par une organisation autonome. Le régime est généralement désigné par le nom de la caisse nationale qui assure sa gestion, ou au moins la coordination et la compensation des différents organismes ou institutions gestionnaires.

En France, il existe deux grands régimes obligatoires de base qui sont le régime général (qui inclut désormais les indépendants) et le régime social agricole. Ces régimes sont complétés par une trentaine d'autres régimes obligatoires<sup>21</sup>, dits régimes spéciaux. Ces régimes spéciaux sont soit des régimes de base soit des régimes dit « complet » (comprenant à la fois un régime de base et un régime complémentaire).

Parallèlement aux régimes de base, des régimes dits complémentaires peuvent fournir une couverture supplémentaire aux risques pris en charge par la Sécurité sociale. Certains sont obligatoires comme les régimes complémentaires de retraite des salariés du secteur privé : [AGIRC et ARRCO](#)) et d'autres facultatifs, notamment les complémentaires santé (mutuelles de santé, institutions de prévoyance).

### **Notion de caisse**

Les caisses sont les organismes gestionnaires et financiers qui matérialisent la « Sécu » en tant qu'institution. Pour des raisons historiques, chaque caisse est, sauf exception, liée à un unique régime. En revanche, à même régime dépendent de très nombreuses caisses. Parfois, des assureurs ou des mutuelles agissent par délégation de la « Sécu » (le cas le plus connu étant celui des mutuelles de santé étudiantes, et on peut également citer la RAM connue des commerçants et artisans). Les régimes spéciaux ont chacun leur propre caisse.

La gestion des caisses est en partie assurée par les [syndicats](#) considérés comme [représentatifs](#). Depuis [1967](#), la gestion est normalement [paritaire](#) entre les représentations syndicales (CGT, CFDT, CGC, CGT-FO, CFTC) et patronales ([MEDEF](#), [CPME](#), [U2P](#), UNAPL/CNPL). Toutefois, des caisses comme la MSA sont composées de délégués élus par les employeurs et les salariés.

Dans un arrêt rendu le 13 mai 1938<sup>22</sup>, le [Conseil d'État](#) a jugé que des personnes morales de droit privé peuvent gérer des missions de service public. À ce titre, la plupart des caisses de sécurité sociale des différents régimes sociaux ont un **statut de droit privé** ; seules les caisses nationales du régime général ont un statut d'[établissement public à caractère administratif](#) (EPA). Aussi, les quelque 160 000 salariés des caisses de sécurité sociale du régime général ne sont pas fonctionnaires et ne relèvent donc pas du [statut général de la fonction publique](#), mais relèvent de conventions collectives nationales de branche<sup>23,24</sup>. Leurs rémunérations sont ainsi assujetties aux mêmes [cotisations](#) et ils bénéficient du même niveau de protection sociale que tout autre salarié français d'entreprise.

### **Affiliation obligatoire**

Toute personne en situation régulière et qui réside en France dépend obligatoirement d'un régime de sécurité sociale. On parle d'**assujettissement**, c'est-à-dire qu'elle est assujettie aux cotisations de Sécurité sociale correspondantes, à la CSG et à la CRDS. Ceci résulte du [préambule de la Constitution de 1946](#) qui dispose en son 11<sup>e</sup> alinéa : « Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être

humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité les moyens convenables d'existence »<sup>25</sup>. On peut être assujéti à plusieurs régimes lorsque l'on cotise à plusieurs régimes en raison d'activités professionnelles variées.

L'assuré doit être rattaché à un organisme de sécurité sociale chargé de lui allouer des prestations. On parle d'**affiliation**. On est donc affilié quand on bénéficie de la couverture sociale d'un organisme. Contrairement à l'assujétiement, on ne peut être affilié qu'à un seul organisme. L'individu qui est assujéti à plusieurs régimes sera affilié au régime pour lequel il cotise le plus.

On parle aussi d'affiliation concernant le rattachement juridique d'une personne à un régime de sécurité sociale au sens des articles L.311-2 et L.311-3 du Code de la sécurité sociale pour le Régime général. Dans ce cas, le terme d'affiliation est synonyme d'assujétiement.

La décision n° 93-325 DC du [Conseil constitutionnel](#) du 13 août 1993 précise que « les étrangers jouissent des droits à la protection sociale, dès lors qu'ils résident de manière stable et régulière sur le territoire français »<sup>26</sup>."

Les frais de gestion de la sécurité sociale sont inférieurs à 4%, ce qui en fait une organistaion très efficiente : <https://www.acoss.fr/home/lacoss-et-les-urssaf/reperes/comprendre-la-securite-sociale/quels-sont-les-vrais-couts-de-ge.html>

Pour aller plus loin :

- sur les conditions historiques de la mise en place de la sécu : <http://www.reseau-salariat.info/a6bb4a93b1fe689eadc3dfeef728fd89>
- ou encore : <https://comptoir.org/2017/11/17/michel-etievent-la-secu-a-ete-entierement-batie-dans-un-pays-ruine-grace-a-la-seule-volonte-militante/>
- pour comprendre les évolutions et les perspectives de la sécu : <http://www.reseau-salariat.info/3b238e7b4837ba57e1c00162d3e09e64>